



**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
de l'ECOLE DEPARTEMENTALE de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 29/09/2008
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Alain FRERE, Vice-Président Conseil Général des Alpes-Maritimes, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Gilbert MARY, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. René VESTRI, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Bernard DARCHY, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- Mme Catherine CHESNAIS, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- Mme Evelyne COLLE, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière,
- Mme Bernadette FORESTIER, 1^{ère} Adjointe au Maire de Tende,
- Mme Danièle GASTALDI, Adjointe au Maire de Valdeblore,
- M. Philippe IPPOLITO, Adjoint au Maire de Clans,
- M. Roger LEMOUTON, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Bertrand MORIN, Conseiller Municipal de Sospel,
- Mme Liliane PETTENARO, Adjointe au Maire de Villars-sur-Var,
- M. Yann PRIOUT, Adjoint au Maire de Gilette,
- Mme Claude RENAUDO, Adjointe au Maire de Carros,
- M. Eric SZALENIEC, Conseiller Municipal d'Andon, Thorenc.

REPRESENTES :

- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vesubie,
- M. René GILLY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général,
- Mme Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Conseillère Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Jacqueline MAIFFREDI, Adjointe au Maire de Lantosque,
- Mme Christine PRATICO, Adjointe au Maire de Guillaumes,
- Mme Josiane VACCARI, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.

ABSENTS :

- M. Marc CONCAS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Patrick TAMBAY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Patrick MOTTARD, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,

38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83
edmam@wanadoo.fr



(suite)

- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Luc FALIBOIS, 1^{er} Adjoint au Maire de Coursegoules,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- M. Bernard TORRE, Conseiller Municipal de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

EXCUSES :

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Maire de Nice.
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola.
- Mme Francine SOMARIA, Membre d'Honneur, Mairie de Gilette.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental.
- M. Jean TARDIEU, Directeur de l'Education, du Sport et de la Culture du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Création d'un fond de réserve et déficit 2007
2. Budget supplémentaire 2008
3. Orientations budgétaires 2009
4. Indemnité de conseil au Payeur Départemental
5. Frais de péage du personnel enseignant
6. Questions orales
7. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

1. Création d'un fond de réserve et déficit 2007

a) Fond de réserve : le Président rappelle qu'aux dernières réunions du Comité Syndical, il avait été débattu des difficultés de trésorerie rencontrées par le Syndicat Mixte lors de la fin de l'année 2007. Il a été envisagé l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un service bancaire. Cette solution n'a pas été retenue car trop onéreuse compte tenu de son utilisation limitée aux deux derniers mois de l'année.

Différentes réunions se sont tenues avec les services financiers du Conseil Général. Il a été proposé de créer un fond de réserve d'un montant de 50 000 € qui permettrait au Syndicat Mixte de clôturer les fins d'année sans problème de trésorerie.

Il conviendrait d'inscrire cette somme en dépense sur la ligne 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement ». Cette somme est ensuite appelée à être réinscrite, sur la même ligne, à chaque budget supplémentaire sans recette supplémentaire (64 %).

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes prévoit d'abonder ce fond de 32 000 € représentant sa participation. Le complément devra être apporté par les communes membres par une participation de 18 000 €.

b) Déficit 2007 : afin d'absorber le déficit 2007 reporté sur le budget supplémentaire 2008, le Président indique que la direction des finances du Conseil Général a accordé au Syndicat Mixte une participation complémentaire d'un montant de 12 800 € (64 %).

Reste à la charge des communes la somme de 7 200 € à répartir entre les différents membres

c) Conclusion : le Président indique que le Conseil Général des Alpes-Maritimes apporte un crédit complémentaire de 44 800 €. Il est demandé aux communes une participation exceptionnelle d'un montant de 1 200 € pour créer le fond de réserve de 50 000 € et résorber le déficit 2007.

Le Président demande à chacun des membres du Comité de s'exprimer sur ce dossier. Les représentants des communes exposent leur difficulté par rapport à l'augmentation des cotisations et cette participation exceptionnelle. Cependant, ils sont tous conscients de l'importance de ce fond de roulement nécessaire pour ne pas être en rupture de trésorerie. Ils ne veulent pas mettre en péril la structure et souhaitent la pérennité des missions menées par l'Ecole Départementale de Musique dans le moyen et haut pays niçois.

ONT VOTE : Pour = 25
 Contre = 4
 Abstention = 3

2. Budget supplémentaire 2008

Le Président donne lecture du budget supplémentaire du Syndicat Mixte pour l'année 2008. Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide de voter le budget supplémentaire 2008 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	100 000.00 €
	Investissement	<u>7 985.59 €</u>
Total		107 985.59 €

RECETTES :	Fonctionnement	100 000.00 €
	Investissement	<u>7 985.59 €</u>
Total		107 985.59 €

ONT VOTE : Pour = 29
 Contre = 0
 Abstention = 3

3. Orientations budgétaires 2009

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/1992 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

Il propose **un budget 2009** du Syndicat Mixte s'élevant à **1 625 000 euros**.

PARTICIPATIONS 2009

CONSEIL GENERAL :	1 040 000 €
COMMUNES :	450 €/ An et Enfant
ELEVES :	310 €/ An

BUDGET PREVISIONNEL 2009

	BUDGET 2007	BUDGET 2008
RECETTES	1 582 800,00 €	1 625 000,00 €
Participation C.G.	1 012 800,00 €	1 040 000,00 €
Participation Communes	280 000,00 €	290 000,00 €
Participation Elèves	226 200,00 €	230 200,00 €
Autres participations	63 800,00 €	64 800,00 €

DEPENSES	1 582 800,00 €	1 625 000,00 €
Charges de fonctionnement	237 800,00 €	260 000,00 €
Frais de personnel	1 304 000,00 €	1 346 500,00 €
Amortissement	15 000,00 €	15 000,00 €
Divers impôts/remboursements	1 500,00 €	3 500,00 €
Amortissement	12 860,00 €	15 000,00 €
Divers impôts/remboursements	3 500,00 €	3 500,00 €

VOTES :

Pour	=	30
Contre	=	0
Abstention	=	2

4. Indemnité de conseil au Payeur Départemental

Le Président rappelle que par décision de l'assemblée délibérante du 2 décembre 2004, le Comité Syndical de l'Ecole Départementale de Musique a attribué la reconduction de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables de Trésors chargés des fonctions de Payeurs des Départements, des Régions et Etablissements Publics en application de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

L'article 3 du décret prévoit qu'en cas d'attribution de l'indemnité au Comptable, celle-ci lui est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Suite au renouvellement de l'assemblée départementale et des Conseils Municipaux en mars 2008 ainsi qu'à celle du Comité Syndical, Le Président propose qu'une nouvelle délibération soit prise sur le principe de l'octroi de cette indemnité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. Frais de péage d'autoroute du personnel enseignant

Le Président rappelle le décret n° 91-573 du 19/06/1991 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements du personnel des collectivités mentionnant à l'article 35 que les agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins de service peuvent être remboursés de leurs frais de péage d'autoroute sur présentations de pièces justificatives.

La délibération du Comité Syndical n° 10-02 du 20/10/2000 a fixé le remboursement des frais de péage aux professeurs enseignant dans les vallées de la Roya-Bévéra et du Pays Grassois.

La délibération du Comité Syndical n° 0412/06 du 02/12/2004 autorisait le remboursement des frais de péage de Nice Saint-Isidore au personnel enseignant et résidant à Nice ce qui leur permettait de contourner sans encombrement la ville de Nice lors des grands travaux du tramway.

Ces travaux étant terminés, le Président propose d'annuler la délibération n° 0412/06 du 02/12/2004 à compter du 01/09/2008.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Questions orales : néant

7. Questions diverses :

M. BRUN dresse un bilan positif de la rentrée scolaire. Les effectifs ne sont pas encore stables mais on constate une augmentation en discipline instrumentale.

Divers documents sont remis aux membres :

- Ventilation des horaires d'enseignement hebdomadaire et des élèves par canton
- Bilan d'activités musicales 2007/2008, il s'agit du press-book qui recense les auditions d'élèves, présentations instrumentales, les concerts de professeurs. M. BRUN souligne la participation de l'Ecole Départementale aux soirées estivales organisées par le Conseil Général.
- Dossier de présentation des interventions musicales en milieu scolaire 2008/2009, bilans et réalisations 2007/2008
- Planning des concerts de l'Ecole de Musique dans le cadre de « C'est pas classique »
- Coordonnées du site web de l'Ecole Départementale de Musique, les emplois du temps mis à jour chaque semaine sont consultables en ligne

Le concours international de piano à 4 mains du Mercantour est reconduit à Valberg et se déroulera le 4, 5, 6 et 7 décembre 2008, la commune de Valberg étant le support administratif, l'Ecole Départementale fournissant une aide pédagogique et logistique.

M. SZALENIEC, Conseiller Municipal d'Andon-Thorenc, propose que soit mise en place une liste de distribution par courrier électronique entre les délégués des communes afin de constituer un réseau pour passer diverses informations. Il est demandé aux élus de transmettre leur coordonnée sur l'adresse email de l'Ecole Départementale de Musique : info@edm06.fr.

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Christian ESTROSI, et l'ensemble des membres présents pour leur investissement et leur soutien financier à la structure.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président déclare la séance close.

Fait à Nice, le 02/10/2008

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

